



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 8 avril 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Robert Tremblay Conseiller # 1
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Trois personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2404-01

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2024
4. Adoption des comptes à payer de mars 2024
5. Résolution pour la demande aide financière CDL St-Léandre
6. Résolution pour l'achat des composteurs domestiques
7. Demande de soumissions pour achat de niveleuse usagée
8. Résolution pour la demande aide financière Voisins solidaire 2024
9. Inspecteur en bâtiment / urbaniste été 2024
10. Adoption de la résolution de l'assurance Les P'tits Léandre
11. Vente de terrain 2010 rue de l'Église # lot 5 680 719
12. Nouveau régime de collecte sélective MRC
13. Achat de tablette pour conseil municipal



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

14. Frigo à partager
15. Période des questions
16. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2024

Résolution 2404-02

Il est proposé par Madame Joyce Truchon d'adopter le procès-verbal du 11 mars 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de mars 2024

RÉSOLUTION 2404-03

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de mars par le Madame Andrée Blouin

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter les comptes à payer pour le mois de mars 2024 pour un total des comptes incompressibles de 444 425.06\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 88.21\$, un chèque revenus de 500.00\$, les salaires nets des employés de 14 980.83\$ les remboursements des prêts de 3 628.93\$, le remboursement des DAS de février au montant de 12 940.76\$, un montant de 1 571.98\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de mars au montant de 215.33\$, les salaires et allocations au montant de 2 001.49\$ du Conseil de mars, le remboursement du prêt temporaire de la TECQ 2019-2024 pour un montant de 401 400.78\$, le remboursement des intérêts du prêt TECQ 2 247.93\$, le remboursement des intérêts du prêt Prabam 220.53\$, les frais d'immatriculation des véhicules pour un montant de 4 629.29 et un montant de 46 918.86\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 491 344.92 \$ pour le mois de mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Résolution pour la demande aide financière CDL St-Léandre

Madame Nicole Lacroix, informe que la municipalité a reçu une demande d'aide de soutien financier de la corporation de Développement local de Saint-Léandre au Conseil Municipal pour un montant de 5 000\$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2404-04

Considérant que la Corporation de développement local de Saint-Léandre doit trouver 10 000\$ afin d'obtenir un montant de 30 000\$ octroyer par le Conseil du Patrimoine Religieux pour la phase Analyse de requalification de l'Église de Saint-Léandre, qui peut mener à une phase Réalisation.

Considérant, les évaluations visées par cet octroi visent à déterminer de façon général de l'état de santé du bâtiment, l'évaluation de différentes technologies pouvant réduire les coûts de chauffage, l'évaluation de différents modes de gestions de projet et de bâtiment, l'évaluation des sols et des options pour la mise aux normes du systèmes d'évacuation des eaux usées, le tout afin d'obtenir une bonne approximation des coûts éventuels de maintien et activité, permettant de soumettre l'analyse de différents scénarios de dépenses et de revenus à l'exercice d'un plan d'affaires.

Considérant que la majorité des membres du Conseil Municipal considère que le manque de projets futures réalisables ne permet pas de répondre favorablement à la demande de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre pour un montant de 5000\$, La demande est refusée.

Cependant, la municipalité peut faire une avance de fonds à la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre sans intérêt jusqu'au moment du remboursement de l'octroi suite à reddition de compte auprès du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec.

Considérant que la municipalité émettra un chèque au nom de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre après avoir obtenue une copie de la facture à payer par l'organisme pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre de l'octroi obtenu. La corporation devra s'engager à rembourser tous les montants obtenus par la municipalité dans le cadre d'entente de prêt sans intérêt entre les deux parties dans ce projet de 40 000\$.

Tout le préambule fait partie de la résolution donc :

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix de refuser la demande de soutien financier au montant de 5 000\$ afin de réaliser la phase Analyse pour le projet de requalification de l'église par la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre.

Cependant, même si la demande est refusée, il est proposé d'obtenir une entente entre les deux organismes afin d'obtenir une avance de fonds par la mise en place d'un prêt sans intérêt pour un montant maximum de 40 000\$ dans cadre du montant octroyé de 30 000\$ et du montant de 10 000\$ qui incombe à la Corporation de Développement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Et, il est proposé de préparé une entente de prêt sans intérêt entre les deux parties et de mandater Messieurs Steve Castonguay, maire et André Marcil, directeur général à titre de signataire pour cette entente entre la municipalité de Saint-Léandre et la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. Résolution pour l'achat des composteurs domestiques

Monsieur Robert Tremblay informe qu'à titre de représentant du Conseil Municipal pour le suivi des politiques verte et en lien avec le plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité.

Celle-ci doit procéder au processus d'achat de composteur domestiques afin de permettre le compostage des matières putrescibles sur le territoire de la municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2404-05

Considérant, que la Municipalité désire faire l'acquisition de 100 composteurs domestiques d'ici la fin d'année 2024.

Considérant, que la municipalité effectuera une soumission sur invitation auprès au moins deux fournisseurs de composteur domestiques

Considérant, que la municipalité effectue une demande d'aide financière afin de réduire les coûts de composteur domestiques

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay, de mandater Monsieur André Marcil, directeur général, afin de préparer la demande de soumissions sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs de composteurs domestiques et de demander une aide financière pour l'achat de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. Demande de soumissions pour achat de niveleuse usagée

Monsieur Marc-André Bérubé, confirme la volonté de changer la niveleuse que possède la municipalité pour un modèle usagé plus récent.

RÉSOLUTION 2404-06

Considérant, que la Municipalité désire faire l'acquisition d'une niveleuse plus récente.

Considérant, que la municipalité désire donner en échange la niveleuse qu'elle possède pour l'acquisition d'une plus récente



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Considérant, que la municipalité désire obtenir une soumission sur invitation auprès au moins deux fournisseurs de niveleuse usagé

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé, de mandater Monsieur André Marcil, directeur général, afin de préparer la demande de soumissions sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs de niveleuses afin de procéder à l'acquisition et l'échange des niveleuse usagés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Résolution pour la demande aide financière Voisins solidaire 2024

Madame Andrée Blouin informe l'assistance présente qu'une prolongation du projet Voisins Solidaires par Espace Muni avec une financière disponible a été annoncé en mars 2024

RÉSOLUTION 2404-07

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et résolu de mandater au nom de la municipalité, Monsieur André Marcil, directeur général afin de préparer un projet en lien avec cette demande aide financière afin de préparer une fête Pizza au parc intergénérationnel de la Municipalité, rétroactivement à la date limite du projet qui était le 31 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9- Inspecteur en bâtiment / urbaniste été 2024

RÉSOLUTION 2404-08

Considérant, que la municipalité à l'obligation d'avoir un inspecteur en bâtiment en lien avec la règlementation en urbaniste et en zonage.

Considérant que la recherche d'un candidat continu auprès d'Emploi Québec afin de trouver un candidat afin de combler le poste

Il proposé par Madame Joyce Truchon de nommer Monsieur André Marcil à titre d'inspecteur en bâtiment temporaire, le temps de trouver la personne pour combler le poste, De plus Monsieur André Marcil à titre d'inspecteur en bâtiment aura le privilège de demander l'aide de personnes qualifiés en zonage et urbaniste pour le conseiller dans l'émission de permis et de rencontre CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. Adoption de la résolution de l'assurance Les P'tits Léandre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Madame Joyce Truchon se retire de la table du Conseil Municipale en lien avec des apparences de conflit d'intérêt

Madame Andrée Blouin informe les personnes qui assistent à la séance ordinaire,

RÉSOLUTION 2404-09

Considérant, que le Comité de Loisirs des Jeunes Les P'tits Léandre ont demandé à la municipalité d'obtenir un prix afin d'assurer l'atelier de Mini-Atelier de menuiserie en responsabilité civile

Considérant, que le Comité de Loisirs des Jeunes Les P'tits Léandre ont demandé à la municipalité d'obtenir un prix afin d'assurer le service de garde durant les heures scolaire en responsabilité civile

Considérant, que le Comité de Loisirs des Jeunes Les P'tits Léandre ont demandé à la municipalité d'obtenir un prix afin d'assurer le camp de jour pendant la période estivale en responsabilité civile

Considérant, que la municipalité a obtenu un prix d'assurance de responsabilité civile au nom du comité de loisirs auprès de l'assurance de la municipalité soit la FQM Assurances.

Considérant, que le Comité de Loisirs des Jeunes Les P'tits Léandre remboursement la prime d'assurance que la municipalité aura été facturé pour les activités en responsabilité civile.

Considérant, qu'il reste à obtenir la prime afin d'assurer le bâtiment et les équipements à l'intérieur du mini- atelier de menuiserie, celle-ci sera ajoutée à la police de la municipalité et incluse dans la protection du comité, ce montant devra être remboursé par le comité de loisirs.

Le préambule de tous les considérants fait partie de la résolution par cela :

Il proposé par Madame Andrée Blouin d'accepter l'offre d'assurance pour le Comité de Loisirs des Jeunes Les P'tits Leandre de la part de la FQM Assurances au montant de 500\$ plus les taxes applicables en responsabilité civile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Joyce Truchon reprend sa place à la table du Conseil Municipal pour le reste de la séance ordinaire

11. Vente de terrain 2010 rue de l'Église # lot 5 680 719

Madame Andrée Blouin confirme que la municipalité à reçu par courriel, une demande formelle pour l'achat du terrain municipal du lot # 5 680 719 situé au 2010 rue de l'Église, au prix de l'évaluation municipale au rôle 2024 au prix de vente de 6 500\$ plus les taxes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

applicables.

RÉSOLUTION 2404-10

Il proposé par Madame Andrée Blouin et résolu d'accepter la demande formelle de l'achat du terrain municipale pour le lot # 5 680 719 situé au 2010, rue de L'Église au coût de l'évaluation municipale au rôle de 2024 pour un montant de 6 500\$ plus les taxes applicables et tous les frais reliés à la vente de ce terrain seront assumé par la personne qui fait cette demande formelle dont le notaire et l'arpenteur au besoin.

De mandater André Marcil, pour la préparation des documents et pour les signatures avec Monsieur Steve Castonguay lors du passage devant le notaire pour la conclusion de la transaction immobilière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Nouveau régime de collecte sélective MRC

Madame Nicole Lacroix confirme que la municipalité à reçu par une demande formelle pour la désignation de la MRC de la Matanie pour la signature de l'entente cadre de partenariat entre ÉEQ et les organismes signataires

RÉSOLUTION 2404-11

CONSIDÉRANT les obligations des municipalités à l'égard des matières résiduelles et notamment celles découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et les règlements édictés sous son empire, incluant l'adoption d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités locales par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) en matière d'environnement, de nuisances et de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit, notamment, la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'une seule entente doit être signée avec ÉEQ pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires* transmise à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser l'utilisation des ressources et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

respecter les exigences de l'Entente-cadre, il y a lieu de revoir la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie, soit principalement la collecte et le transport des différentes matières;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie d'instaurer une gestion simplifiée, regroupée et intégrée des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les échanges en cours entre la MRC de La Matanie et la ville de Matane relativement à une déclaration de compétence de la MRC dans une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie n'est pas présentement compétente en lien avec la collecte porte-à-porte des matières récupérables sur son territoire;

CONSIDÉRANT, que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre a présentement la compétence et désire la conserver en lien avec la collecte porte à porte des matières résiduelles, recyclable et putrescibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de manière transitoire d'entamer le travail et les échanges en vue de la signature par la MRC de La Matanie de l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léandre ont pris connaissance de l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix, que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre désigne la MRC de La Matanie afin qu'elle signe l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires* pour l'ensemble de son territoire tout en conservant sa compétence en lien avec la collecte porte à porte des matières résiduelles, recyclable et putrescibles;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Achat de tablettes pour conseil municipal

Madame Andrée Blouin informe les personnes de la séance ordinaire présentes qu'en lien avec l'adoption de la politique verte et que la municipalité désire réduire l'utilisation papier lors des rencontres du conseil municipal de procéder à l'achat de sept portables informatiques au cours des prochaines semaines

RÉSOLUTION 2404-12



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par Madame Andrée Blouin de mandater Monsieur André Marcil, directeur général de procéder au processus d'achat par soumission sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs d'appareil électronique afin de fournir sept portables, le comité de gestion contractuelle définira les besoins de la municipalité pour l'achat du modèle correspondant et des modèles choisis pour l'envoi des soumissions sur invitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. Période des questions

Une période des questions est tenue.

16. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2404-13

Il est proposé par Madame Julie Michaud résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 8 avril 2024, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h10

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier